

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'école du Petit Clocher accueillera la nouvelle maternelle pour les élèves de 4 ans dès septembre prochain

Les critères du MELS et les besoins du milieu ont dicté le choix de la Commission scolaire. Toutes les autres écoles du territoire continueront cependant d'accueillir les élèves pour l'entrée à la maternelle à compter de l'âge habituel de 5 ans.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 9 avril 2013 – La Commission scolaire des Hautes-Rivières implantera le nouveau groupe de maternelle 4 ans (18 places) à l'école du Petit Clocher, située à Saint-Georges-de-Clarenceville, et qui dessert 82 élèves habitant également la municipalité voisine de Noyan.

Le conseil des commissaires a appuyé hier la décision prise par la direction générale. L'école du Petit Clocher répond aux critères du MELS, soit que le milieu choisi puisse accueillir le nombre total de places et qu'il n'y ait pas de besoin d'ajout d'espace dans l'avenir. Rappelons que le Ministère autorise l'ouverture d'une seule classe de préscolaire 4 ans par commission scolaire.

Le Service des ressources éducatives aux jeunes a réalisé une analyse des besoins et les principaux facteurs qui ont influencé la décision finale sont les suivants.

L'IMSE du MELS (Indice de milieux sociaux économiques) est de 10 pour l'école du Petit Clocher. De plus, environ 30 % des élèves fréquentant cette école parlent l'anglais à la maison. Enfin, l'offre de services pour la clientèle des tout-petits 0-3 ans sur le territoire est limitée : absence de CPE et service de bibliothèque publique offert à raison d'une demi-journée par semaine.

M. Éric Blackburn, directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, souligne : « Nous avons considéré toutes les options puisque d'autres écoles satisfaisaient aussi aux critères. Nous pensons cependant que les élèves de l'école du Petit Clocher pourront bénéficier davantage de cette nouvelle mesure qui vise à leur offrir un bon départ et de meilleures chances de réussite scolaire pour l'avenir. »

Inscriptions dès le 22 avril pour les élèves admissibles

La période d'inscription officielle débutera le 22 avril 2013 à l'école pour les élèves admissibles. Plusieurs communications officielles complémentaires suivront au cours des prochains jours à ce sujet.

Pas de changement pour les autres écoles du territoire

M. Christian Hinse, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes, rappelle donc que seule l'école du Petit Clocher offrira le service de maternelle 4 ans. Pour toutes les autres écoles du territoire, la situation demeure la même.

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert une population très variée de près de 19 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son réseau d'établissements se compose de 37 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation aux adultes. Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 600 enseignants qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité afin de favoriser la réussite des élèves. La Commission scolaire compte près de 2 500 employés et est l'un des plus importants employeurs de la région, ainsi qu'un acteur très actif au plan du développement régional en Montérégie. Pour plus d'information, visitez le www.csdhr.qc.ca.

— 30 —

Renseignements :

Julie Brassard

Tél. : (450) 359-6411, poste 7229 | brassardj@csdhr.qc.ca